

**NATURE ET LOGIS**  
**Société Anonyme au capital de 450 210,52 euros**  
**Siège social : Rue de Touraine - 72190 SAINT PAVACE**  
**512 953 100 RCS LE MANS**

**ORDRE DU JOUR**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2019**

***I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

***II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE***

- Délégation de compétence au conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital ;  
détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette délégation ;
- Fixation du plafond global de la délégation de compétence ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration aux fins de procéder à une augmentation du capital d'un montant maximum de 13 506 euros par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,